

POL 5051-10
DÉBATS ACTUELS EN THÉORIES POLITIQUES
Lundi 9h30 à 12h30

Enseignante : Sylvie Goupil
Bureau : A-3765
Courriel : goupil.sylvie@uqam.ca

Descriptif

Les thèmes de l'indifférence politique, de la démocratie participative, du genre, de la priorité du juste et du bon, de la citoyenneté sociale, du multiculturalisme, de l'identité et de la différence, de la transitologie, de la gouvernance, de l'autodéfense, des milices, etc. seront abordés dans le cadre de débats actuels en science politique. Certains pôles transnationaux de discussion organisent ces thèmes. Le cours sera consacré également à l'examen systématique de débats engagés dans des revues ou des ouvrages collectifs entre auteurs vivants.

Thématique

Dans son sens restreint, le terme de citoyenneté renvoie à un statut, de prime abord banal mais potentiellement convoité dans certaines circonstances, celui d'avoir la citoyenneté d'un pays, parfois désignée comme la nationalité. Le terme de citoyenneté, apparu en français quelques années avant la Révolution française, désigne la qualité d'être un citoyen. C'est là que prend toute la signification du terme qui évoque une condition susceptible de révéler de multiples potentialités. C'est cette acception de la citoyenneté, dans sa consubstantialité avec la notion de citoyen, qui nous intéressera dans le cadre de ce cours.

En partant de ce pôle, nous examinerons les tangentes, débats, polarités qui s'articulent autour de la notion de citoyenneté. Il sera notamment question des défis contemporains de la citoyenneté, comme les luttes pour la reconnaissance, la participation citoyenne, le multiculturalisme, le cosmopolitisme ainsi que de la résistance, de la désobéissance civile, de la citoyenneté ordinaire et de l'éthique citoyenne.

Stratégie pédagogique

Comme il s'agit d'un cours portant sur les débats, une place prépondérante sera accordée à l'expression des idées de la part des étudiantes et étudiants. À partir de quelques présentations magistrales de la part de l'enseignante afin de procéder à un cadrage des thématiques abordées, des présentations et discussions, alimentées par la lecture de textes, viendront nourrir les débats. La présentation de travaux de recherche reliés à la thématique centrale du cours viendra compléter la stratégie pédagogique, en partie appuyée sur une formule d'autoapprentissage.

Matériel obligatoire

Un recueil de textes, qu'il faut obligatoirement se procurer et lire, est disponible à la COOP-UQAM.

Calendrier et thématiques

8 janvier	➤ Présentation du syllabus
15 janvier	➤ Introduction à la citoyenneté et notions de base
22 janvier	➤ Atelier de discussion sur les notions de base ➤ Remise du travail
29 janvier	➤ Défis contemporains de la citoyenneté : participation citoyenne, femmes et citoyenneté, transformations de la citoyenneté...
5 février	➤ Exposés sur la thématique
12 février	➤ Luttres pour la reconnaissance, identité et multiculturalisme
19 février	➤ Exposés sur la thématique
26 février	➤ <i>Semaine de lecture</i>

5 mars	➤ Cosmopolitisme, citoyenneté et démocratie délibérative
12 mars	➤ Exposés sur la thématique
19 mars	➤ Diverses expressions citoyennes : résistance, dissidence, éthique citoyenne
26 mars	➤ Exposés sur la thématique
2 avril	➤ <i>Congé de Pâques</i>
9 avril	➤ Présentations des travaux de session
16 avril	➤ Présentations des travaux de session

Modalités d'évaluation*

1) Travail d'analyse pour l'atelier de discussion : (20 points – Travail individuel)

Ce travail a pour objectif de valider l'intégration des connaissances des notions de base en ce qui concerne la citoyenneté. Il s'agira de procéder à une synthèse-analytique de deux des trois textes du recueil et de présenter sommairement les résultats lors de l'atelier de discussion dans le but d'alimenter les échanges. Le travail doit comporter de **six (6) à huit (8) pages** et est remis lors de l'atelier de discussion.

2) Exposé et travail d'analyse sur une thématique: (25 points – Travail individuel ou en équipe selon la taille du groupe)

- Présentation d'un bloc des textes inclus dans le recueil, en lien avec la thématique;
- La présentation est composée d'une synthèse analytique, comparative, s'il y a lieu et réflexive;
- Elle doit montrer la compréhension des textes et une qualité de réflexion;
- L'exposé doit faire état de questionnements susceptibles d'animer la discussion et d'alimenter le débat entre les participantes et participants;
- L'exposé a lieu le jour correspondant à la présentation de la matière;
- Un **texte d'accompagnement (dix (10) à douze (12) pages)** est **déposé le jour de l'atelier**;
- Le choix de la thématique et du bloc de texte présenté doit être validé au plus tard le 22 janvier.
- Le **travail écrit est remis la semaine suivant l'exposé.**

3) **Deux fiches de lecture critique : (20 points = 10 points chacune – Travail individuel)**

La préparation de deux fiches critiques de lecture, portant sur deux blocs de textes différents de celui qui sera choisi pour l'exposé, a pour objectif de s'assurer que durant la session, les étudiantes et étudiants procèdent à un minimum de lectures, de manière approfondie, des textes du recueil et ainsi faire en sorte que les personnes qui présentent les textes obtiennent une rétroaction de leur travail de la part du groupe.

Chaque fiche de lecture comporte de trois (3) à (4) pages. La première partie est réalisée sous une forme schématique comportant les éléments suivants : référence, but, problématique, thèse ou hypothèse, principaux arguments, concept(s)-clé(s). En deuxième partie, l'accent est mis sur la réflexion critique.

La fiche est remise **la journée lors de laquelle le bloc de textes est discuté en classe.**

4) **Travail de session : (25 points – Travail individuel ou en équipe)**

- Le travail de session porte sur un sujet au choix qui doit toutefois être en lien avec la thématique générale du cours. Il doit faire état des enjeux théoriques entourant le sujet choisi;
- Les étudiantes et étudiants doivent montrer une connaissance adéquate du sujet, basée sur une recherche documentaire comportant de huit à dix notices scientifiques. Elles/ils doivent articuler leur travail autour d'une question et d'une proposition de recherche qu'elles/ils pourront valider auprès de l'enseignante, au besoin;
- Les grandes lignes de la recherche seront présentées lors de l'une des deux séances des 9 et 16 avril;
- Le texte écrit devra comporter **de dix (10) à douze (12) pages.**

5) **Qualité de la participation individuelle et présence au cours : (10 points)**

- Il s'agit d'une évaluation continue et globale ayant pour but de s'assurer de la présence du plus grand nombre de personne à chaque semaine dans une optique d'autoapprentissage des étudiantes et étudiants.

* À titre d'indication vous pouvez prendre un modèle avec police Times 12 et à interligne et demi.

Retards et reprises

*Tous les travaux remis pendant la session doivent être déposés aux dates indiquées dans le calendrier. Une **pénalité de 0.5 point par jour de retard** sera soustraite de la note obtenue.

**Aucune reprise de travail ne sera autorisée advenant l'obtention de la mention échec (ou de tout autre note) pour un travail ou en note finale.

Politique à l'égard du plagiat et de l'emploi des sites web

L'étudiante, l'étudiant, qui emploie sans les citer officiellement les propos d'un auteur, et ce, quelle qu'en soit la provenance (livres, articles, sites web, etc.) et qui ne fournit pas la source de ses références est **passible de la mention échec et ce, sans reprise du travail concerné.**

Selon la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

Toutes les professeures et tous les professeurs et chargées, chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire.

Il est de plus déconseillé de citer des sources tirées de l'Internet, et ce, à moins qu'il s'agisse de sources reconnues comme rigoureuses (ex. périodiques scientifiques en ligne, ouvrage disponible en ligne par l'intermédiaire d'une banque de données électroniques).

Bibliographie

Monographies

BEINER, Ronald, 2003, *Liberalism, Nationalism, Citizenship*, Vancouver, UBC Press, 225 p.

CARREL, Marion et Catherine NEVEU (sous la direction de), 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Éditions Karthala, 328 p.

CHUNG, Ryoa et Geneviève NOOTENS (sous la direction de), 2010, *Le cosmopolitisme. Enjeux et débats contemporains*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 270 p.

CONSTANT, Fred, 1998, *La citoyenneté*, Paris, Éditions Montchrestien, 158 p.

COUTU, Michel, Pierre BOSSET, Caroline GENDREAU et Daniel VILLENEUVE (sous la direction de), 1999, *Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?*, Montréal, Les Éditions Thémis, 543 p.

CRUIKSHANK, Barbara, 1999, *The will to empower. Democratic Citizens and other Subjects*, Ithaca, Cornell University Press, 149 p.

DAVID-JOUGNEAU, Maryvonne, 2010, *Socrate dissident. Aux sources d'une éthique pour l'individu citoyen*, Paris, Actes Sud, 190 p.

- DESMONS, Éric, 2009, *La citoyenneté contre le marché?*, Paris, Presses Universitaires de France, 153 p.
- FOUCAULT, Michel, 2008, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France. 1982-1983*, Paris, Gallimard/Seuil, 382 p.
- _____, 2009, *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France. 1984*, Paris, Gallimard/Seuil, 351 p.
- GAILLE, Marie, 1998, *Le citoyen*, Paris, Flammarion, 238 p.
- HONNETH, Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf, 232 p.
- ISIN, Engin F. and Patricia K. WOOD, 1999, *Citizenship and Identity*, London/Thousand Oaks/New Delhi, SAGE Publications LTD, 188 p.
- KYMLICKA, Will, 2001, *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte/ Montréal, Les Éditions du Boréal, 357 p.
- LAROUCHE, Jean-Marc (sous la direction de), 2003, *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 173 p.
- LE PORS, Anicet, 1999, *La citoyenneté*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- MARTINIELLO, Marco, 2000, *La citoyenneté à l'aube du 21^e siècle : questions et enjeux majeurs*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, 48 p.
- MOSSBERGER, Karen, Caroline J. TOLBERT and Ramona S. MCNEAL, 2008, *Digital Citizenship. The Internet, Society, and Participation*, Cambridge/London, The MIT Press, 221 p.
- TAYLOR, Charles et Amy Gutmann, 1997, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 144 p.
- TULLY, James, 2014, *On Global Citizenship*, London/New York, Bloomsbury, 354 p.
- WIERSVORKA, Michel, 2001, *La différence*, Paris, Balland, 200 p.

Articles de périodiques, chapitres de monographies

- ANTONINI, Bruno, 2004, « Une citoyenneté mondaine est-elle possible? », dans *Citoyen du monde : Enjeux, responsabilités, concepts*, sous la direction d'Hubert Vincent, Paris, L'Harmattan, p. 117-128.
- AUDARD, Catherine, 2002, « L'idée de citoyenneté multiculturelle et la politique de la reconnaissance », *Rue Descartes*, 3/37, p. 19-30.
- _____, 2009, « Reconstruire les solidarités nationales et internationales », dans *Qu'est-ce que le libéralisme? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, p. 474-545.
- _____, 2009, « Égalité et différences : Les défis du multiculturalisme », dans *Qu'est-ce que le libéralisme? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, p. 546-607.
- AUVACHEZ, Élise, 2007, « Penser la citoyenneté européenne. Du Livre blanc sur la gouvernance au projet de Traité constitutionnel », *Revue canadienne de science politique*, 40/2, p. 343-365.
- BHERER, Laurence, 2006, « La démocratie participative et la qualification citoyenne. À la frontière de la société civile et de l'État », *Nouvelles pratiques citoyennes*, 18/2, p. 24-38.
- BIRNBAUM, Pierre, 1997, « Citoyenneté et identité : de T.H. Marshall à Talcott Parsons », *Citizenship Studies*, 1/1, p. 133-151.
- BOSNIAK, Linda, 2001, « Denationalizing Citizenship », dans *Citizenship Today : Global Perspectives and Practices*, sous la direction de T. Alexander Aleinikoff et Douglass Klusmeyer, Washington, Brookings Institution Press, p. 237-252.
- CHEVALLIER, Jacques, 2014, « Les transformations de la citoyenneté », dans *L'État post-moderne*, Paris, LGDJ, Lextenso éditions, p. p. 221-237.
- CROUCHER, Sheila L., 2004, « Reconfiguring Citizenship », dans *Globalization and belonging : the politics of identity in a changing world*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, p. 43-81.
- DEL RE, Alisa, 2003, « Le genre comme paradigme de la citoyenneté », dans *Citoyenneté(s). Perspectives internationales*, sous la direction de Martine Spensky, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, p. 131-144.

DEL RE, Alisa, Arlette GAUTIER, Jacqueline HEINEN, Jane JENSON, Bérengère MARQUES-PEREIRA et Martine SPENSKY, 2013, « Quelle citoyenneté pour les femmes? État des lieux et perspectives (1987-2012) », *Cahiers du Genre*, 54, p. 67-92.

DAUNE-RICHARD, Anne-Marie, 2008, « Homme, femme, individualité et citoyenneté », *Recherches féministes*, 21/1, p. 39-50.

DEMUIJNCK, Geert, année, « Justice et cosmopolitisme. L'État-nation et le fondement éthique des droits sociaux et économiques », dans *L'État face à la globalisation économique. Quelles formes de gouvernance?*, sous la direction de Geert Demuijnck et Pierre Vercauteren, Paris, Éditions du Sandre, p. 217-239.

DUCHASTEL, Jules, 2002, « Citoyenneté incorporée et nouvel espaces des nations », *Revue d'études constitutionnelles*, 7/1-2, p. 18-34.

DUPEYRON, Bruno, 2000, « Être citoyen et rester étranger. La double citoyenneté au Canada et en France », dans *La communauté politique en question : Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, sous la direction de Micheline Labelle et al. Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 303-323.

FOESSEL, Michaël, 2004, « Kant : du droit cosmopolitique à l'habitation du monde », dans *Citoyen du monde : Enjeux, responsabilités, concepts*, sous la direction d'Hubert Vincent, Paris, L'Harmattan, p. 19-31.

FORSÉ, Michel et Caroline GUIBET LAFAYE, 2008, « La démocratie participative et les devoirs du citoyen », *Archives européennes de sociologie*, 49/2, p. 173-204.

GIANNI, Matteo, 1995, « Multiculturalisme et démocratie : quelques implications pour la théorie de la citoyenneté », *Swiss Political Science Review*, 1/4, p. 1-39.

GOUPIL, Sylvie, 2007, « Gouvernement en ligne et démocratie. Vers une mutation de la relation citoyenne à l'État ? », *Politique et Sociétés*, 26/1, p. 27-46.

_____, 2015, « L'évocation des biens communs dans les revendications citoyennes contre le gaz de schiste au Québec », *Éthique publique*, 17/2, 13 p. <http://ethiquepublique.revues.org/2235>

HABERMAS, Jürgen, 1998, « La lutte pour la reconnaissance dans l'État de droit démocratique », dans *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, p. 205-243.

_____, 1998, « Trois modèles normatifs de la démocratie », dans *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, p. 259-274.

- HUDON, Raymond, Christian POIRIER et Stéphanie YATES, 2008, « Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement : La contribution des coalitions à un renouvellement des conceptions et des pratiques », *Politique et Sociétés*, 27/3, p. 165-185.
- JOPPKE, Christian, 2001, « Multicultural citizenship : A critique », *Archives européennes de sociologie*, 42, p. 431-447.
- KYMLICKA, Will, 2011, « Multicultural Citizenship within multination States », *Ethnicities*, 11/3, p. 1281-302.
- LABELLE, Micheline, 2000, « L'instrumentalisation des valeurs dans le débat sur la diversité, l'identité nationale et la citoyenneté au Québec », dans *La communauté politique en question : Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, sous la direction de Micheline Labelle et al. Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 344-366.
- LLOREN, Anouk, 2013, « Le genre comme ressource politique au service de la citoyenneté sociale des femmes. Le cas du parlement suisse », *Cahiers du Genre*, 2/55, p. 149-170.
- MOREAULT, Francis, 1999, « Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hannah Arendt », *Sociologies et sociétés*, 31/2, p. 175-190.
- NEVEU, Catherine, 2008, « Introduction : Citoyenneté », *Anthropologica*, 50/2, p. 287-293.
- OSSEWAARDE, Marinus, 2007, « Cosmopolitanism and the Society of Strangers », *Current Sociology*, 55/3, p. 367-388.
- PARAZELLI, Michel et Anne LATENDRESSE, 2006, « Vers de nouvelles pratiques citoyennes. Penser les conditions de la démocratie participative », *Nouvelles pratiques citoyennes*, 18/2, p.15-23.
- PIERRE, Jon and Guy PETERS, 2000, « Communitarianism, Deliberation, Direct Democracy and Governance », dans *Governance, Politics and the State*, New York, St. Martin's Press Inc. p. 137-159.
- ROSANVALLON, Pierre, 1995, « Citoyenneté politique et citoyenneté sociale au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, 171, p. 9-30.
- Shafir, Gershon, 1998, « Introduction : The Evolving Tradition of Citizenship », dans *The Citizenship Debates*, sous la direction de Gershon Shafir, Minneapolis/London, University of Minnesota Press, p. 1-28.

TAHON, Marie-Blanche, 2008, « La citoyenneté des femmes et l'expérience historique », *Recherches féministes*, 21/1, p. 51-58.

TASSIN, Étienne, 2004, « Le cosmopolitique à l'épreuve de l'étranger », dans *Citoyen du monde : Enjeux, responsabilités, concepts*, sous la direction d'Hubert Vincent, Paris, L'Harmattan, p. 269-282.

TAYLOR, Charles, 2012, « Interculturalism or Multiculturalism? », *Philosophy and Social Criticism*, 38/4-5, p. 413-423.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon, 1999, « La citoyenneté : entre normativité et factualité », *Sociologie et sociétés*, 31/2, p. 5-13.

TULLY, James, 2001, « La conception républicaine de la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles et multinationales », *Politiques et Sociétés*, 20/1, p. 123-146.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trelepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.